

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à 18h00,

OBJET
Décision modificative n°1
Budget CCAS
(Point n°2)
D 23-021

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame PHILIPPEAUX, Présidente.

Etaient présents : Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Anne-Marie VAN VEEN, Mr Francis NICAISE, Mme Christine DAVID, Mme Christelle DOUIS, Mme Françoise KLEFFERT, Mr François GERNIER (à partir du point n° 2), Mr Jean MONTIER, Mme Agnès FERAY, Mme Françoise HECQUET, Mme Isabelle VIVIER, Mme Christelle CHENEGRIN, Mme Stéphanie LAVALT.

Date de Convocation :
18 septembre 2023

Absents excusés : Mr François DOUIS, Mme Fabienne AUDOUARD.

Date d'affichage :
10 octobre 2023

Madame LODS est désignée secrétaire de séance.
Monsieur François DOUIS a donné pouvoir à Madame Christelle DOUIS

Nombre de membres
En exercice : 15

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Présents :
12 présents jusqu'au point n° 1
13 présents à partir du point n° 2

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Votants :
13 votants jusqu'au point n° 1
14 votants à partir du point n° 2

La présente décision modificative au budget principal du CCAS de l'exercice 2023 propose :

- D'inscrire les crédits tels qu'ils étaient proposé au budget primitif
- D'inscrire une recette supplémentaire liée au CPOM

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
604- Achats d'études, prestations de services		1 735.82 €		
60611-Eau et assainissement		202.67 €		
60612 – Energie - Electricité		7 024.60 €		
60623- Alimentation		1 724.20 €		
60623- Alimentation		400 €		
60631- Fournitures d'entretien		1 500 €		
60632 – Fournitures de petit équipement		5 126.97 €		
60636- Vêtements de travail		500 €		
6064- Fournitures administratives		950 €		
6132- Locations immobilières		5 599.47 €		
6135- Locations mobilières		203.39 €		

6135- Locations mobilières		100 €		
614- charges locatives et de copropriété		2 021.41 €		
615228- Entretien et réparations autres bâtiments		1 000 €		
61558- Autres biens mobiliers		600 €		
6156 – Maintenance		7.73 €		
6156- Maintenance		3 847.16 €		
6168- Autres primes d'assurance		401.07 €		
6182- Documentation générale et technique		50 €		
6226- Honoraires		400 €		
6231- Annonces et insertions		150 €		
6232- Fêtes et cérémonies		9 949.51 €		
6236- Catalogues et imprimés		540 €		
6256- Missions		300 €		
6262- Frais de télécommunications		900 €		
011- Charges à caractère général		46 827.44 €		
722- Immobilisations corporelles				8 600 €
777- Quote-part des subventions d'investissement transférées au comptable				6 328.63 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections				14 928.63 €
65542 – Créances éteintes		400 €		
6561- Secours d'urgence		3 199.41 €		
6574- Subventions de fonctionnement aux associations et autres...		4 000 €		
65 – Autres charges de gestion courante		7 599.41 €		
673 – Titres annulés sur exercices antérieurs		500 €		
67 – Charges exceptionnelles		500 €		
706- Prestations de services				12 732.48 €
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses				12 732.48 €
1402- Départements				4 896 €

748- Autres attributions et participations				16 248.56 €
74 – Dotations, subventions et participations				21 144.56 €
7713- Libéralités reçues				385 €
773- Mandats annulés				500 €
77- Produits exceptionnels				885 €
Total FONCTIONNEMENT		54 926.85 €		49 690.67 €
INVESTISSEMENT				
13913- Départements		3 000 €		
13918- Autres		3 328.63 €		
2135- Installations générales, agencements, aménagements des constructions		8 600 €		
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections		14 928.63 €		
1313- Départements				13 382.80 €
13- Subventions d'investissement				13 382.80 €
2135 – Installat° générales, agencements, aménagements des constructions		5 000 €		
2138- Autres constructions		5 820 €		
2158 – Autres installations,		281.84 €		
2184 – Mobilier		2 330 €		
2188 – Autres immobilisations corporelles		11 031.62 €		
2188 – Autres immobilisations corporelles		7 160 €		
21 – Immobilisations corporelles		31 623.46 €		
2313 – Constructions		38 500 €		
23 – Immobilisations en cours		38 500 €		
274- Prêts		1 000 €		
274- Prêts				1 000 €
27- Autres immobilisations financières		1 000 €		1 000 €
Total INVESTISSEMENT		86 052.09 €		14 382.80 €

La décision modificative n° 1 sur le budget du CCAS s'élève pour la section de fonctionnement à 54 926.85 € en dépense et à 49 690.67 € en recette. Pour la section d'investissement, les modifications s'élèvent à 86 052.09 € en dépense et 14 382.80 € en recette.

Cette décision n'est pas équilibrée puisque que la Chambre régionale des Comptes avait présenté deux sections en suréquilibre. Pour mémoire, la section de fonctionnement dégagait un excédent de 5 238.18 € et la section d'investissement un excédent de 71 669.29 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-4 à 1612-8

Vu l'avis de la chambre régionale des comptes en date du 12 Juin 2023
Vu l'arrêté du préfet en date du 10 juillet 2023

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

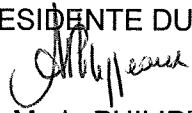
APPROUVE la décision modificative n° 1 sur le budget du CCAS selon l'état ci-dessus,

AUTORISE Madame la Présidente ou Madame le Vice-présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	12		2	

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

LA PRESIDENTE DU C.C.A.S


Anne-Marie PHILIPPEAUX

